

promptement réprimé ; ils diminuent la honte avant le péché, et l'exagèrent quand il est commis ; ils troublent les âmes bien disposées, en leur suscitant des distractions opiniâtres, des scrupules, des tentations humiliantes ; ils ménagent aux âmes inexpérimentées des occasions dangereuses, et cherchent à les rendre indociles aux sages avis qui leur sont donnés ; ils détournent de leur devoir les personnes actives et attachées à leur propre jugement, pour leur suggérer un prétendu bien que Dieu ne demande pas ; ils inspirent à celui qui vient de faire une première chute, tantôt la présomption, tantôt le désespoir ; ils empêchent le pécheur de réfléchir sur le déplorable état auquel il est réduit, et lui font goûter une fausse paix parfois jusqu'aux portes de l'éternité, etc.

Elles sont bien à plaindre, les pauvres âmes devenues les esclaves de ces esprits de malice surtout par une longue habitude de péchés sensuels, ou par le blasphème, ou par la profanation des sacrements ! Ce n'est que par des efforts énergiques qu'elles peuvent recouvrer la liberté des enfants de Dieu !

(A suivre).

FAUSSES RUMEURS AU SUJET DE LA MORT DU TZAR

Participatio in divinis.

A Rome, comme en France, la mort du Tzar a donné lieu à des manifestations de regrets et de respects extraordinaires. Mais ni à Rome, ni en France, les cérémonies religieuses célébrées à cette occasion, n'ont eu le caractère que certains journaux leur ont donné.

On a dit qu'à Rome, les ambassadeurs catholiques auprès du Saint-Siège avaient été *autorisés par le secrétaire d'Etat*, cardinal Rampolla, à assister au service funèbre célébré dans la chapelle de l'ambassade russe. L'*Osservatore romano* a démenti cette information.

Bien des journaux ont dit que Monseigneur l'archevêque de Paris d'abord, puis d'autres évêques, avaient *invité le clergé à dire des prières publiques pour le repos de l'âme du Tzar*.

D'après nos échanges, aucun évêque n'a parlé ainsi. Toutes les